

Il est probable que si, lors de la composition du programme, nous avions pu prévoir que l'invitation à M. Desaulniers offenserait ceux dont nous serions les hôtes, nous aurions pris garde de ménager cette susceptibilité, tout en la tenant pour excessive; car c'est un dicton très juste que celui qui veut que charbonnier soit maître chez soi. Mais puisque ni M. Nolin, ni M. Beaupré, ni M. Lagacé, tous professeurs à l'Université, ni aucun autre membre du Comité d'organisation ni du Conseil, n'avait pensé à cela, les directeurs de la maison, ou ceux qui parlaient en leur nom, auraient pu affirmer l'existence et prouver la largeur d'esprit de l'Université autrement qu'en insistant sur une exclusion qui dans les circonstances semblait exigée bien plus par le dépit personnel que par l'intérêt supérieur de la race ou de l'Université.

Est-ce au contraire pour ses vues philosophiques qu'on a interdit M. Desaulniers?

Le printemps dernier, quand le bruit se répandit que sur ma proposition M. Beaupré serait porté au Conseil de la Société, un certain nombre de membres en exprimèrent leur déplaisir qui étaient, quant au reste, opposés comme nous à l'ancien régime. Je répondis que M. Beaupré avait bien servi la cause de la langue et de la pensée française à la présidence de l'Association de la Jeunesse catholique, et que, tant que mes vues prévaudraient dans la Société, c'est par là que se jugeraient les états de service. Lors-